

Livre II : Les interventions économiques des collectivités locales : le droit interne

Introduction

1/ Recensement annuel de la DGCP

Notes Bleues de Bercy 16-31 mars 2004, n° 268

Cour des comptes. Les interventions des collectivités territoriales en faveur des entreprises : Doc. fr., 1996, p. 17 s

CE, 15 mars 2000, Cne Romilly-sur-Seine : Juris-Data n° 2000 - 060187 ; RGCT 2000, p. 451, note C. Devès ; Collectivités-Intercommunalité 2000, comm. 149, obs. J. Moreau

CAA Marseille, 27 oct. 1998, Dpt Aude : Dr. adm. 1999, comm. 74 ; BJCP 1999, n° 6, p. 548, concl. J.-C. Duchon-Doris

2/ Omissions du recensement

CE, 19 nov. 1969, Vve Hatte-Devaux : Rec. CE 1969, p. 512

CE, 2 juill. 1999, Cne Volvic : Juris-Data n°1999-050708 ; RFD adm. 1999, p. 1185, note R. Hostiou

CE, 6 févr. 2006, Cne Lamotte-Beuvron : AJDA 2006, p 775, concl. C. Devys

CJCE, 11 juin 1991, Commission c/ Rép. française, aff. C-69/88 : Rec. CJCE, 1991, I, p. 2727

3/ Les chiffres

4/ Nature de l'activité publique d'aide aux entreprises

§1/ Activité d'intérêt général

[CE, 10 mai 1985, SA Boussac Saint-Frères : Rec. CE 1985, p. 145 ; AJDA 1985, p. 434, concl. Cazin d'Honincthun ; RFD adm. 1986, p. 74, note Hubrecht et Melleray](#)

[CE, 30 déc. 1998, Sté laitière Bellevue : Rec. CE 1998, tables, p. 777 ; Dr. adm. 1999, comm. 50](#)

[§2/ Activité de service public](#)

[Douence, L'action économique locale : Économica, 1988, p. 23](#)

[CE, 26 juin 1974 : Rec. CE 1974, p. 365 ; RD publ. 1974, p. 1486, note J.-M. Auby](#)

[CE, 9 oct. 1991, SARL Endless International : Juris-Data n° 1991-045568 ; RD publ. 1992, p. 246](#)

[CE, 25 janv. 2006, n° 284878, Cne Souche](#)

[CGCT, Livre V, Titre 1^{er}](#)

[CE, 27 févr. 2006, n° 264406, Cie Ryanair Limited](#)

[§3/ Business ?](#)

[CE, 10 août 2005, n° 264739, Sté ADP GSI France et a. : AJDA 2006, p. 151, note S. Nicinsky](#)

[L. Arcelin, L'entreprise en droit de la concurrence français et communautaire : Litec, 2003, n° 278 s](#)

[5/ Efficacité des aides](#)

[§1/ Manque d'outils d'évaluation](#)

[Y. Madiot et J.-L. Gousseau, Collectivités locales et développement économique : Imprimerie nationale, 2002, p. 280 s](#)

[Ch. rég. comptes Alsace, Lettre d'obs. définitives, 21 juill. 2004, Comité d'aménagement et d'expansion de la Moselle : site Cour des comptes](#)

[R. Soubie, Rapport relatif aux aides publiques : Doc. fr., 2006, p. 15](#)

[§2/ Manque de cohérence des interventions](#)

[C. comptes, Les interventions des collectivités territoriales en faveur des entreprises : Doc. fr., 1996, p. 102](#)

[Chapitre I. – Aides financières pures](#)

[A. - Suppression des régimes spécifiques de primes régionales](#)

B. - Allègement du régime spécifique des prêts, avances, bonifications d'intérêts
TA Lyon, 21 avr. 1983, préfet Rhône c/ Ville Lyon : Rec. CE 1983, p. 553. - TA
Paris, 8 avr. 1994, préfet Seine-Saint-Denis : Dr. adm. 1994, comm. 432
C. monét. fin., art. L. 511-5
Cass. com., 3 déc. 2002, n° 00-16957 : Bull. civ. 2002, IV, n° 182
CE, 31 mai 2000, n° 170563, Ville Dunkerque : Juris-Data n° 2000-060480 ; Dr.
adm. 2000, comm. 168 ; ADJA 2000, p. 939, note F. Chauvel ; RD publ. 2001, p.
295, note G. Eckert

C. - Garanties d'emprunts et cautionnements

§1° Définitions

C. civ., art. 2015. - TA Nantes, 29 déc. 1995, BRED
ass. 1re civ., 13 mars 1996, Cne Lézignan-Corbières : RFD adm. 1996, p. 1140

§2° Régime juridique

a) Conditions en droit communautaire

Comm. CE n° 2000/C/71/07 : Journal Officiel des communautés européennes 11
Mars 2000

b) Conditions en droit interne

- 1) Conditions d'octroi tenant au garanti et à l'opération garantie
- 2)

Objets éligibles

CE, 5 mars 1997, n° 169753, Ville Nice : Juris-Data n° 1997-050302

Personnes éligibles

Article L. 2252-1 du Code général des collectivités territoriales

Modes de financement éligibles

CE, 28 avr. 2006, n° 268456, Sté BNP Paribas c/ Cne Grand-Couronne : Juris-
Data n° 2006-070063 ; Dr. adm. 2006, comm. 113 ; BJCL 2006/7, p. 491, concl. F.
Sénors

CE, 2 mars 2007, n° 283439, CRCA Mutuel Nord de France c/ Cne Condé-sur-
Escaut : Juris-Data n° 2007-071581

- 2) Conditions d'octroi tenant au garant

CGCT, art. L. 1311-3, 2°, al. 2

sur les dangers de l'absence de provisions suffisantes. Ch. rég. comptes Lorraine, 27 avr. 2007, Cne Saint-Nicolas-de-Port
CGCT, art. D. 1511-33
CE, 11 déc. 2000, n° 217590, Crédit foncier et cnal Alsace et Lorraine : Juris-Data n° 2000-061623 ; Contrats-Marchés publ. 2001, comm. 77
CE, 19 mai 2000, n° 208545, Mutuelle RATP : Juris-Data n° 2000-060742, garantie totale
Ord. n° 2005-1027, 26 août 2005, art. 26
CAA Nancy, 5 août 2004, n° 00NC00065, Cne Pont-à-Mousson

§3° Dérogations

CE, 30 mai 2007, n° 284744, Armand : Juris-Data n° 2007-072035 ; BJCL 2007/07, p. 467, concl. F. Séners ; confirmant CAA Marseille, 4 juill. 2005 : AJDA 2006, p. 369, note J.-M. Pontier, garantie à 100 % en faveur de l'association pour le festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence
CAA Bordeaux, 20 déc. 2005, n° 02BX02279, préfet Réunion. - V. aussi CAA Bordeaux, 6 juill. 2004, n° 00BX02020, Henri X

§4° Compétence pour octroyer la garantie

Cass. 1re civ., 9 janv. 2007, n° 05-19269, Cne Miramas. - Cass. 1re civ., 9 janv. 2007, n° 06-11.318, Crédit coopératif c/ Dpt de la Gironde
Cass. 1re civ., 28 juin 2005, n° 03-15385, Cne Matoury : AJDA 2005, p. 2124, note J.-D. Dreyfus
CE, 8 mars 2002, n° 234650, Géron : Juris-Data n° 2002-063721
CE, ass., 27 oct. 2000, n° 172350, Sté BFG Bank Luxembourg SA

§5° Validité de l'octroi

Invalidité en cas de compétence méconnue

CE, 28 oct. 2002, n° 232060, Cne Moisselles : Juris-Data n° 2002-064443 ; Rec. CE 2002, tables, p. 630 ; BJCL 2002, p. 481, concl. L. Vallée ; AJDA 2002, p. 1450

Défaut d'information des élus

CE, 30 juill. 2003, n° 240664, Sté Banco di Napoli International SA : Juris-Data n° 2003-065923 ; JCP A 2003, 1927, note J. Moreau ; BJCL 2004/2, p. 88, concl. G. Goulard. - a contrario, CE, 7 avr. 2004, n° 255331, Dpt Gironde : Juris-Data n° 2004-067024 ; BJCL 2004/6, p. 410, concl. G. Goulard
CE, 9 juin 2004, n° 254221, Sté Sofrea, établissement public de coopération intercommunale

Autres causes d'illégalité

[CE, 2 mars 2007, n° 283439, CRCA Mutuel Nord de France c/ Cne Condé-sur-Escaut](#)

Conséquences sur le contrat

[CE, 1er oct. 1993, Sté Le Yacht-Club International Bormes-les-Mimosas](#)
[CE, 29 déc. 1997, Cne Hautmont](#)

[§6° Modalités d'octroi](#)

[a\) Relation garant/emprunteur](#)

[TA Grenoble, 23 mars 1983, n° 19798, préfet Savoie c/ Cne Saint-Rémy-de-Maurienne, annulation d'une garantie accordée sans contrat, à une entreprise en difficulté](#)

[b\) Relation garant/prêteur](#)

[CE, 28 juin 1996, Krief : Juris-Data n° 1996-050617 ; Rec. CE 1996, p. 251 ; JCP G 1996, II, 22704, concl. J.-D. Combrexelle](#)

[§7° Mise en œuvre de la garantie ou du cautionnement](#)

Fait générateur

[C. civ., art. 2025](#)

Dépense obligatoire

[CE, 8 févr. 1999, n° 168382, Beaune : Juris-Data n° 1999-050147. - CE, 8 févr. 1999, Min. Int. et SA Daninvest c/ Cne Longueau](#)

Modalités de règlement

Conséquences d'une irrégularité de l'engagement

[CE, ass., 27 oct. 2000, Sté BFG Bank Luxembourg SA](#)
[CAA Marseille, 22 janv. 2002, Cne Béziers : Collectivités-Intercommunalités 2002, comm. 82, obs. J. Moreau](#)
[CAA Bordeaux, 22 déc. 2000, Crédit local France : RGCT 2001, n° 17, p. 880, note G. Glaise](#)
[CE, 7 avr. 2004, n° 255331, Dpt Gironde](#)

Doute sur la portée de l'engagement

[CE, 2 mars 2007, n° 283439, CRCA Mutuel Nord de France c/ Cne Condé-sur-Escaut](#)

Retraits illégaux de garantie

[CE, 28 juill. 1993, n° 135903, Cne Faye-d'Anjou](#)

Rôle des chambres régionales des comptes

[CAA Marseille, 1er juill. 1999, n° 96MA00796, SA Daninvest : RGCT 2000, n° 14, p. 571, note J. Bazin](#)

Recours de la caution contre le débiteur principal

[C. civ., art. 2028 et s.](#)

Sûretés

[C. civ., art. 2114 et 2073](#)

Recours de la caution contre le prêteur

[CA Nîmes, 6 sept. 1994, Cne Nîmes](#)

[§8° Compétence juridictionnelle](#)

Garantie, contrat accessoire

[CE, 13 juin 1986, Dpt Réunion : Rec. CE 1986, p. 162 ; AJDA 1986, p. 652, note J. Moreau ; Rev. adm. 1986, p. 359, note Ph. Terneyre](#)

Critères d'administrativité du contrat principal de prêt

[CE, 13 juin 1964, Caisse franco-néerlandaise cautionnement : Rec. CE 1964, p. 331, cautionnement de travaux publics liés à la Reconstruction](#)

Cas du contrat de garantie administratif par ses clauses

[Cass. 1re civ., 18 févr. 1992, Cie La Mondiale c/ Ville Roubaix : LPA 17 avr. 1992, p. 21, note B. Poujade](#)

Délibération accordant la garantie

[T. confl., 9 déc. 1996, préfet Gard](#)

[§9° Publicité](#)

[D/ Prise en charge des commissions de garanties d'emprunts accordées par les banques aux entreprises](#)

[CGCT, art. L. 1511-3, al. 2 découlant de L. n° 96-314, 12 avr. 1996](#)

[CGCT, art. R. 1511-24](#)

[E/ Participation au capital de sociétés de garantie](#)

[CGCT, art. L. 2253-7, L. 3231-7 et L. 4253-3, dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale et aux établissements publics locaux : CGCT, art. L. 5111-4](#)

CGCT, art. R. 1511-36 et s.
Comm. CE, déc. 8 mai 2001, n° N 449/2000

F/ Apports en capitaux ou prises de participation

§1° Participations directes dans le capital d'une société civile ou commerciale

a) Interdiction de principe

CAA Paris, 24 févr. 2004, n° 99PA04030, préfet Yvelines, OPHLM interdépartemental
CGCT, art. L. 2253-2 et L. 3231-6
CGCT, art. L. 1115-4

b) Dérogations

TA Pau, 26 févr. 1997, n° 96986, préfet Pyrénées-Atlantiques

c) Règles communes

Comm. CE, 8 mai 2001, Aides en faveur de Brittany Ferries : Journal Officiel des communautés européennes 15 Janvier 2002. -V. aussi. Comm. CE, 20 oct. 2004, n° N 315/2004

2° Participation indirecte par des sociétés et fonds spécialisés

a) Exemples

Sociétés de développement régional
CGCT, art. L. 4211-1

Sociétés d'investissement régional
Déc. Comm. CE, 2 févr. 2005, n° N316/2004, DOM-Régime de capital risque

Sociétés d'investissement pour le développement rural
Article L. 112-18 du Code rural

Fonds communs de placements ou fonds d'investissement (OPCVM)

Article L. 4211-1, 9° du CGCT

Fonds d'investissement de proximité

L. n° 2003-721, 1er août 2003, art. 26, I

b) Règles communes

Chapitre II. - Aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles

Circ. Min. Int., 17 août 2000 : Mon. TP 8 déc. 2000

A. - Définition

1° Notions d'aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles

CGCT, art. R. 1511-4-1

2° Formes d'aides entrant dans la définition

a) Aides à l'investissement immobilier

1) Crédit-bail immobilier

TA Lyon, 22 avr. 1998, préfet Rhône c/ Communauté cnes Saint-Laurent-de-Charmouset : BJCP 1998, n° 1, p. 88, concl. E. Kolbert

2) Location-vente

T. confl., 11 mai 1992, n° 02696, Sté "Office maraîcher fruitier

3) Vente à paiement échelonné

Ch. rég. centre Centre, 20 mars 2000, Lettre d'obs. déf., Cne Saint-Cléré-Les-Pins

b) Aides à la location d'immeubles

1) Location d'atelier-relais

CE, 11 juin 2004, n° 261260, Cne Mantes-la-Jolie : Juris-Data n° 2004-067274 :

Rec. CE 2004, p. 249 ; BJCL 2004/9, p. 635, concl. E. Glaser
CAA Bordeaux, 5 avr. 2007, n° 03BX01307, X c/ Cne Montségur
Cass. 1re civ., 25 févr. 2003, n° 01-00864, Asselin ; Bull. civ. 2003, I, n° 57 ; Dr. adm. 2003, comm. 114
CE, 27 oct. 2006, n° 244353, Cne Saint-Paul-en-Pareds, suite de l'affaire CE, 30 déc. 1998, Sté laitière Bellevue

2) Location en incubateur ou en pépinière d'entreprises

CE, 27 juin 2001, n° 226261, Synd. Sud Travail
Cass. 3e civ., 16 févr. 2000, n° 97-13.752, Sté Unibéton c/ Cne Decazeville et a.
CA Paris, 22 juin 2005, n° 03/03789, Cne Pré-Saint-Gervais c/ SOS Flipper

3) Modalités contractuelles

CAA Nantes, 6 juin 2006, n° 05NT00850, Sté Parmentier Sens SA

3° Formes d'aides n'entrant pas dans la définition

a) Vente à l'euro symbolique

CAA Bordeaux, 12 nov. 2003, n° 99BX02295
CAA Bordeaux, 8 nov. 2005, n° 08BX00744, Cne Cazeres
CAA Douai, 29 déc. 2006, n° 06DA00459, Cne Fécamp
CAA Marseille, 28 nov. 2005, n° 04MA00438, Cne Bollène. - T. civ. première instance Papeete, 4 juill. 2007, Cts Tuuhia c/ Polynésie Française : AJDA 2007, p. 2380, note S. Bazile
Ch. rég. comptes Lorraine, 27 juill. 2007, Lettre d'obs. déf., Cne Thaon-les-Vosges, p. 18 : site Cour des comptes

b) Mise à disposition gratuite

Ch. rég. comptes Rhône-Alpes, 8 déc. 2000, Communauté d'agglomération « Le grand Roanne »

B - Conditions d'octroi

Cons. const., déc. n° 86-207 DC, 25-26 juin 1986

1° Zones d'aides à l'investissement en faveur des petites et moyennes entreprises

Règl. CE n° 1976/2006, 20 déc. 2006

2° Zones d'aides à finalité régionale

Montant des aides à l'investissement

Montant des aides à la location

3° Aides à la recherche-développement

Objet, champ de l'aide

Montants des aides à l'investissement et à la location

4° Aides au secteur agricole

Champ

Montants des aides à l'investissement

Montants des aides à la location

5° Autres conditions

Situation fiscale et sociale

C. - Modalités d'octroi

1° Détermination de la valeur vénale

[Déc. n° 2000/14/CE, 12 juill. 2000, Scott Paper SA/Kimberly-Clark](#)

[TPICE, 29 mars 2007, aff. T-366/00, Scott SA c/ Comm. CE](#)

2° Notification, décision, convention

[CE, 8 juill. 1988, Premier min. c/ Sté Angérienne bois déroulés et contreplaqués : Rec. CE 1988, p. 280](#)

3° Maître d'ouvrage intermédiaire

[Ch. rég. comptes Nord-Pas-de-Calais, 1er févr. 2007, SYNDIVAL : site Cour des comptes](#)

I. - Régimes d'aides spécifiques liées à l'activité même du bénéficiaire

A. - Aides aux entreprises de spectacles

1° Aides à la diffusion de spectacles cinématographiques

CE, 12 mai 1959, Synd. exploitants cinématographes Oranie : Rec. CE 1959, p. 363 ; AJDA 1960, II, p. 85, concl. Mayras

2° Aides à la production de spectacles cinématographiques

Encadrement communautaire

Communication COM n° 2001/534 final : Journal Officiel de l'union européenne 16 Février 2002

Comm. CE, 10 juill. 2007, N 291/07, C(2007) 3231, The Netherlands Film Fund. - V. aussi Comm. CE, 20 déc. 2006, C(2006) 6682 final, N 695/06

Régime jurisprudentiel interne incertain

D. Richard, Les régions font leur cinéma : Tourisme et droit janv. 2007, p. 28 CAA Bordeaux, 21 déc. 2004, n° 01BX01353, Dpt Charente : Juris-Data n° 2004-269114 ; AJDA 2005, p. 620

3° Aides aux exploitants de spectacles vivants

Ord. n° 45-2339

Comm. CE, 18 juill. 2007, N 340/2007, C (2007) 3375 final, Ayudas al teatro, la danza, la música y las actividades audiovisuales en el País Vasco

B. - Aides aux entreprises en difficulté

C. - Aides aux sociétés d'économie mixte locales

1° Deuxième dérogation : concessions d'aménagement

CAA Bordeaux, 9 nov. 2004, n° 01BX00381, SEML Sogedis

E. Fatôme et L. Richer, Questions sur les nouvelles concessions d'aménagement : AJDA 2006, p. 926

2° SEML de construction ou de gestion de logements

3° programmes d'intérêt général

CAA Marseille, 9 avr. 2004, n° 99MA01949, Cne Cannes

CJCE, 24 juill. 2003, aff. C-280/00 : Rec. CJCE 2003, I, p. 7747 ; AJDA 2003, p. 1739, note S. Rodriguez ; Europe 2003, comm. 330, note L. Idot ; RTDE 2004, p. 33, note S. Bracq

D. - Aides aux sociétés sportives

Activité économique

CJCE, 15 déc. 1995, aff. C-415/93, Union royale belge des football association [ASBL] c/ J.-M. Bosman/Royal Club liégeois SA : Rec. CJCE 1995, I, p. 4921

Première dérogation : garanties d'emprunts

Comm. CE, 25 avr. 2001, N 118/00, SG (2001) D/ 288165

Contournements

CAA Nancy, 25 janv. 2005, n° 98NC02300, Cne Amnéville

Responsabilité

CE, 16 févr. 2005, n° 257253, Blaiman

E. - Aides à la construction immobilière

1° Aides à la réalisation/réhabilitation de logements

2° Garanties d'emprunts

3° Participations

4° Rôle de la région

5° Subventions à la "mixité sociale"

6° Immobilier de loisirs

F. - Aides aux SPIC

Interdiction des subventions d'exploitation

CE. 30 juill. 2003. n° 235398. Cie générale eaux et a.

CAA Marseille, 9 avr. 2004, n° 99MA01956. Cne Cannes

Interdiction visant toutes les formes d'aides

CAA Lyon, 14 oct. 1999, n° 96LY02665

Caractère indifférent de la forme juridique du bénéficiaire

CAA Marseille, 10 nov. 2003, n° 03MA01460 et 03MA01461, Synd. agglomération nouvelle Nord Ouest Étang de Berre

Dérogations

CE. 30 juill. 2003. Cie générale des eaux et a.

CAA Lyon, 24 févr. 2005, n° 99LY01865, préfet Savoie

Formes de l'acte dérogatoire

[CE, 6 avr. 2007, n° 284544, Synd. adduction d'eau et assainissement d'eau vallée Béthune](#)

G. – Divers

Permanence des soins

Sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP)

[CAA Paris, 9 août 2000, Charrière : Dr. adm. 2001, comm. 131](#)

Sociétés coopératives d'intérêt collectif

Création ou de reprise d'entreprises

Aides aux opérateurs de télécommunications

[CJCE, 24 juill. 2003, aff. C-280/00 : Rec. CJCE 2003, I, p. 7747 ; AJDA 2003, p. 1739, note S. Rodrigues ; D. 2003, p. 2814, note J.-L. Clergerie](#)
[Comm. CE, 16 nov. 2004, N 381/2004, C\(2004\) 4343 fin. Projet de réseau de télécommunication haut débit des Pyrénées-Atlantiques](#)

Aides aux associations d'intérêt général local

[Rouen, 11 avr. 2001, Ménard Leroy c/ Assoc. Élan Gymnastique Rouennais](#)

II. - Régimes liés au lieu d'activité du bénéficiaire

A. - Aides aux "services nécessaires en milieu rural"

Objet

CAA Lyon, 27 juill. 2004, n° 98LY02020, préfet Allier c/ SIVOM canton Chevagnes

Première condition : carence du secteur privé

CE, 4 juill. 1984, Dpt Meuse c/ Poilera

Deuxième condition : aide à un service

CE, 25 janv. 2006, n° 284878, Cne Souche

Troisième condition : aide à un service nécessaire

CE 29 déc. 1994, n° 97449, Cne Clairvaux-d'Aveyron

Quatrième condition : un service en milieu rural

CE, 30 nov. 1994, Cne Lagord

Condition du "maintien" des services

CE, 25 juill. 1986, Cne Mercoeur c/ Morand

Nature de l'aide

CAA Nantes, 25 mars 1998, n° 96NT00712, C. Sevenou

Modalités

TA Dijon, 1er oct. 1985, Comm. Rép. Saône-et-Loire

B. - Aides aux services nécessaires en zone de montagne

C. - Aides à l'équipement rural

CAA Bordeaux, 22 mai 2007, n° 05BX01003, Synd. industriel carriers de la Réunion

D. - Aides aux professionnels et établissements de santé

1° Aides à l'installation et au maintien des

professionnels et centres de santé

2° Aides aux étudiants en médecine ou chirurgie dentaire

E. - Aides en Corse

F. - Aides de Paris